



DGASP Pôle famille enfance et
éducation

Compte rendu

■ Réf. : MFP/VC/16.10.2013

Le 16 octobre 2013

■ **Objet :** 2^{ème} réunion de travail
sur les rythmes scolaires -
Le 15 octobre 2013

■ **Affaire suivie par :**
Virginie COURRIOUX
04.76.26.90.90

PRÉSENTS :

Municipalité :

Christine DURAND, Adjointe à l'Enfance et à l'Education
Marie-France PIERRE, Directrice Générale Adjointe des Services à la
Population
Gaspard LOCICERO, Conseiller Municipal
Assunta ROSIN-BEDIN, Conseillère Municipale
Virginie COURRIOUX, Service Scolaire

Ecoles et Associations :

Jean-Bernard GHESQUIER, DDEN
Yves CONTRERAS, DDEN
Dorine CACCIALI, Professeur d'école
Annie MARTIN-COCHER, Enseignante
Rozenn POEZEVARA, Directrice maternelle les Pies
Corinne MAITREJEAN, Directrice maternelle Rivoire
Pierre COLOMBANI, Directeur élémentaire Rivoire
Laurence DAZY, Directrice maternelle le Hameau du Château
Isabelle CREMER, Enseignante
Emilie PUEL, Directrice maternelle Vercors
Bernard DOUTRELEAU, Directeur élémentaire les Pies
Laetitia CALABRO, Parents d'élèves maternelle les Pies
Johan LE MERLUS, Parents délégués élémentaire les Pies
Caroline MICHELI, Parents délégués maternelle les Pies
Annie SENECAL, Judo Club Sassenage
Hélène EVRARD, Présidente Corps & Graphie
Emmanuelle SAVRY, Parents d'élèves Rivoire de la Dame
Anne-Gaëlle SERRET, Parents d'élèves Hameau du Château
Florence BOGGETTO, Parents d'élèves Hameau du Château
Claire HAXAIRE, Parents d'élèves Hameau du Château
Claire HATEM, Parents d'élèves Hameau du Château
Géraldine PALCOUX, Parents d'élèves Hameau du Château
Corinne BERGERON, Parents d'élèves Vercors
Amel KHALIF, Parents d'élèves Hameau du Château
Carole MOLINARI, Parents d'élèves Hameau du Château
Isabelle RIGOUI, Parents d'élèves Pies
Nicole RIBOUD, Présidente association de la Cité
Pierre GUICHON, Directeur élémentaire Hameau du Château

Christine DURAND remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion. Elle remercie également les nouveaux participants.

Elle précise les enjeux de cette réforme et revient sur les différents points qui ont été abordés lors de la précédente réunion.

- Pour la participation financière de la CAF, rien n'a encore été acté, une participation de 50 centimes d'euros par enfant pour 3h par semaine sur 36 semaines, serait envisagée.
- 14 agents municipaux vont être formés au BAFA. Ce qui représentera, au moment de la mise en place de la réforme, 90 % des agents scolaires titulaires du BAFA. 2 agents n'ont pas voulu être formés pour des raisons personnelles.
- Suite à la distribution des questionnaires sur les rythmes scolaires, dans les écoles, en juin dernier, 33% des familles ont participé à celui-ci. Sur 1109 questionnaires distribués, 361 familles ont répondu à celui-ci.
- Une réunion a eu lieu le 3 octobre dernier avec les associations pour avancer sur le partenariat possible lors de ce nouveau temps périscolaire. Une proposition chiffrée pour les associations est à retourner au plus vite à Christine DURAND.
- Beaucoup de critères restent encore à définir. Les activités se dérouleront de vacances à vacances mais cela peut varier pour certaines activités.
- Le choix n'a pas encore été défini quant à la gratuité ou non de ce nouveau temps. Les activités dureront a priori une heure et pas ¾ d'heure (peut être plus selon les projets).
- Les locaux qui pourront être utilisés ne sont pas encore définis, mais la priorité sera donnée aux locaux communs ou aux salles non occupées.
- Des problèmes juridiques sont aussi à prendre en compte, notamment au niveau des déplacements des groupes. Par convention ou délégation de service public. Sera-t-on obligé de laisser un agent Ville lors des activités ou le professeur pourra faire son activité tout seul ?
- Voici les différents services de la Ville qui seront associés à ce nouveau temps périscolaire : les sports (sports ludiques), la médiathèque (phase de découverte), la ludotèque, l'école de musique (découverte, création d'instruments) ...
- La principale inconnue reste le nombre d'enfants qui seront présents chaque soir sur ce temps avec les nouvelles activités. Un formulaire d'intention sera distribué courant mai, aux familles, par le biais des écoles.

- Les valeurs du projet proposées. Cette liste n'est pas exhaustive et elle peut être complétée :

- Objectif transversal : mettre en place une réussite éducative et lutter contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatives,
- Développer l'autonomie par rapport à ses propres capacités du moment,
- Favoriser l'épanouissement du moment,
- Favoriser l'épanouissement individuel dans un climat sécurisant,
- Favoriser la sociabilisation et la vie en société,
- Découvrir et respecter les richesses de l'environnement.

Questions/réponses :

(Q) : Avez-vous réfléchi à différents types d'activités pour des élèves de différents niveaux (les maternelles avec les élémentaires) ?

(R) : Il faut envisager de ne pas mélanger des enfants avec une trop grande différence d'âge mais rien n'a encore été décidé quant à la composition des groupes. Tout dépendra du nombre d'inscrits.

(Q) : Pour le partenariat avec les associations, vous êtes-vous limités à celles de Sassenage ?

(R) : Oui, les associations contactées sont celles de Sassenage, mais lors de la mise en place de la réforme s'il manque des partenariats, nous élargirons alors notre recherche.

(Q) : Les horaires sont-ils définis ?

(R) : Oui : 8h30 -11h30 et 13h30-15h45, avec du temps périscolaire de 15h45 à 18h30.
Le temps périscolaire supplémentaire est de 15h45 à 16h30.

(Q) : Découpage jusqu'à 16h30 ?

(R) : Il y a $\frac{3}{4}$ d'heure de périscolaire supplémentaire.

(Q) : Pourquoi ne pas attendre d'avoir un bilan des communes qui ont déjà mis en place cette réforme ?

(R) : On ne peut pas se permettre d'attendre. Il faut avancer sur la mise en place de ce nouveau temps périscolaire. La réforme est toujours d'actualité.

(Q) : Une récréation est-elle prévue l'après-midi ?

(R) : Les enfants sortiront à 15h45, une pause sera certainement effectuée de 15h45 à 16h, sous la responsabilité de la Ville. Quant aux enseignants, il n'y a pas encore de réelles décisions sur ce point.

(Q) : Qui sera responsable après 15h45 ?

(R) : La Mairie sera responsable sur ce temps périscolaire.

(Q) : Le temps d'activité sera-t-il respecté ?

(R) : Une heure d'activité semble le plus simple. Cela dépendra également des projets.

(Q) : Possibilité de faire des changements d'horaires suivants les jours et les types d'activités ?

(R) : Non, cela serait beaucoup trop compliqué à gérer.

(Q) : La cantine sera-t-elle mise en place le mercredi ?

(R) : Non, il n'y aura pas de cantine le mercredi midi.

Une garderie payante de 11h30 à 12h30 sera mise en place.

Voici les possibilités proposées pour le mercredi midi :

- Transport, toujours gratuit, pour ramener les enfants chez eux à 11h30,
- Garderie payante de 11h30 à 12h30, avec départs échelonnés,
- Repas "hors-sac" et ensuite activités au centre de loisirs, pour les enfants inscrits sur les différents centres de loisirs.

(Q) : Certains parents soulignent qu'actuellement il n'y a déjà pas assez de places pour le centre de loisirs le mercredi (avec la nouvelle réforme, les mamans souhaiteront certainement retravailler le mercredi), il y aura donc plus d'enfants dans les centres de loisirs. Pourquoi ne pas ouvrir un nouveau centre de loisirs ?

(R) : Il reste des places sur l'ensemble des centres le mercredi. Seules les vacances sont prises d'assaut.

(Q) : Les personnes qui s'occuperont des enfants seront-ils des professionnels ou des bénévoles ?

(R) : Cela sera des professionnels (formés au BAFA) mais pourquoi ne pas faire appel à des bénévoles.

(Q) : Les professeurs feront-ils partis du taux d'encadrement (1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire) ?

(R) : Les professeurs des associations devraient être considérés comme faisant partie du taux d'encadrement.

(Q) : Disponibilité des places aux activités pour tous les enfants ?

(R) : Une liste sera distribuée avec des choix prioritaires à définir et à choisir. Il faudra les respecter et ne pas mettre son enfant à la carte. Les activités iront de vacances à vacances sauf si projet particulier.

(Q) : Peut-il y avoir trop d'enfants et pas assez d'encadrant pour certaines activités ?

(R) : On fera en sorte que cela n'arrive pas.

(Q) : Si une activité est annulée car l'animateur est absent ? Comment cela va-t-il se passer ?

(R) : Le groupe entier sera maintenu et fera une autre activité à la place ou ce même groupe sera réparti dans d'autres groupes d'activités qui pourront se faire à un nombre plus important.

(Q) : De la simple garderie est-elle envisageable ? Les enfants auront-ils le droit de ne rien faire ?

(R) : Oui, un groupe avec des enfants pourra ne rien faire.

(Q) : Pourquoi ne pas faire de départs échelonnés après 15h45 ?

(R) : Sur le formulaire qui sera distribué en mai prochain, pour sonder les familles sur l'utilisation de la garderie et les choix des activités, proposer une case "groupe : je ne fais rien" avec départs échelonnés.

(Q) : Comment cela va-t-il se passer au niveau des attributions des activités ? Premier inscrit, premier servi ?

(R) : Cela risque d'être très compliqué. Le tirage au sort semble être la manière la plus juste.

(Q) : Si la garderie est payante, un tarif préférentiel pour les parents ayant des faibles revenus est-il prévu ?

(R) : La politique de la Ville restera la même, le tarif sera appliqué en fonction du Quotient Familial des familles.

(Q) : Qualité d'encadrement, les animateurs auront certainement des difficultés par rapport à des vrais professionnels ?

(R) : Les animateurs vont être formés au BAFA, ils auront fait des stages pratiques. Ils seront donc à même de gérer un groupe d'enfants.

(Q) : Les études pour les enseignants seront-elles maintenues ?

(R) : Pour l'instant rien n'est décidé à ce sujet.

Le prochain groupe de travail est fixé au jeudi 21 novembre à 18h30.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée.

L'Adjointe à l'Enfance et à l'Education


Christine DURAND